



CONSEIL DE
L'UNION EUROPEENNE

Bruxelles, le 26 septembre 2005

12520/05

PUBLIC 8

NOTE

Objet : RELEVÉ MENSUEL DES ACTES DU CONSEIL
AOUT 2005

Le présent document contient :

- à l'**Annexe I**, un relevé des actes législatifs définitifs adoptés par le Conseil en août 2005. Ce relevé est accompagné, à l'**Annexe II**, des déclarations au procès-verbal accessibles au public. Il mentionne également les éventuels votes contraires et abstentions, les explications de vote, ainsi que les règles de vote.
- à l'**Annexe III**, un relevé des autres actes ¹ adoptés par le Conseil en août 2005, avec mention, le cas échéant, des résultats de vote, des explications de vote et des déclarations que le Conseil a décidé de rendre public.

Le présent document est également accessible via Internet adresse: ("<http://ue.eu.int>"), Rubrique "Documents", "Relevé des actes du Conseil".

Il est à noter que seuls les procès-verbaux relatifs à l'adoption définitive des actes législatifs font foi. Les extraits des procès-verbaux en question peuvent être obtenus auprès du service Transparence adresse: ("transparency@consilium.eu.int").

¹ A l'exception de certains actes de portée limitée tels que décisions de procédure, nominations, décisions d'organes établis par des accords internationaux, décisions budgétaires ponctuelles, etc.

AOÛT 2005			
ACTES LEGISLATIFS DEFINITIFS	TEXTES ADOPTES	DECLARATIONS	VOTES/EXPLICATIONS DE VOTE ET REGLES DE VOTE
Procédure écrite achevée le 3 août 2005 Règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n°27/2005 en ce qui concerne le hareng, le maquereau, le chinchard et la sole, ainsi que les navires engagés dans des opérations de pêche illégale	11403/1/05 REV 1 + REV 1 COR 1 (da) + REV 2 (lv)		Majorité qualifiée
Procédure écrite achevée le 31 août 2005 Règlement du Conseil portant réduction temporaire des droits autonomes du tarif douanier commun applicables à certains produits tropicaux de la pêche	11565/05 + COR 1 (pl) + COR 2 (sl) + REV 1 (de) + REV 1 COR 1 (de) + REV 2 (nl)	98/05	Majorité qualifiée

DECLARATION 98/05**Déclaration de la Commission**

"La Commission s'engage à faire en sorte que les mesures transitoires soient mises en œuvre dans l'esprit de leur objectif et, par conséquent, dans l'intérêt de certains produits tropicaux de la pêche. Dès lors, la Commission s'engage à proposer un projet de règlement du Conseil qui exclurait les crevettes d'eau froide (NC ex 1605.20.10) du présent règlement si une augmentation sensible des exportations de ces préparations de crevettes en provenance des pays développés le justifiait."

AOÛT 2005	
AUTRES ACTES	Votes rendus publics
Procédure écrite achevée le 3 août 2005 Décision du Conseil concernant la position à adopter par la Communauté, au sein du conseil d'association, au sujet d'une dérogation au protocole 4 relatif à la définition de produits originaires et aux méthodes de coopération administrative de l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Royaume du Maroc, d'autre part Doc. 11349/05 Procédure écrite achevée le 11 août 2005 Règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 428/2005 instituant un droit antidumping définitif sur les importations de fibres discontinues de polyesters originaires de la République populaire de Chine et d'Arabie saoudite Doc. 11416/05 + COR 1 (It) Procédure écrite achevée le 12 août 2005 Décision du Conseil concernant la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et la République démocratique du Congo relatif au statut et aux activités de la mission de police de l'Union européenne en République démocratique du Congo (EUPOL KINSHASA) Doc. 10210/05	Abstention PL

AOUT 2005	
AUTRES ACTES	Votes rendus publics
Procédures écrites achevées le 19 août 2005	
Règlement du Conseil instituant un droit antidumping définitif sur les importations de produits laminés plats en aciers au silicium dits "magnétiques" à grains orientés originaires des États-Unis d'Amérique et de Russie et abrogeant le règlement (CE) n° 151/2003 du Conseil instituant un droit antidumping définitif sur les importations de certaines tôles dites "magnétiques" à grains orientés originaires de Russie Doc. 11594/05	Contre IT, PT Abstention FR, HU, SI, ES, UK
Règlement du Conseil clôturant la procédure antidumping concernant les importations de caoutchouc thermoplastique styrène-butadiène-styrène originaire de la République de Corée et de Russie, clôturant le réexamen intermédiaire des mesures antidumping applicables aux importations de caoutchouc thermoplastique styrène-butadiène-styrène originaire de Taïwan et abrogeant ces mesures Doc. 11612/05	Contre IT, ES